



Procès-verbal

Assemblée Générale Extraordinaire du vendredi 22
septembre 2023

Réunion du : **Vendredi 22 septembre 2023 à 19H00**
Au : **District de la Seine-Saint-Denis de Football, 65-75 avenue
Jean Mermoz, 93120 LA COURNEUVE**

Présidence : Ahmed HADEF

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 22 septembre, les membres de l'association du District de la Seine-Saint-Denis de football se sont réunis au siège du District, 65-75 avenue Jean-Mermoz, 93120 LA COURNEUVE, sur convocation du Comité de Direction et ce conformément aux Statuts de l'association.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est présidée par M. Ahmed HADEF, en sa qualité de Président.

Le Président rappelle l'ordre du jour de la présente réunion.

ACCUEIL ET VERIFICATION DES POUVOIRS

L'accueil et l'émargement sont assurés par les salariés du District.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par le discours du Président à 19h00.

DISCOURS D'OUVERTURE PAR LE PRESIDENT

Bonsoir à toutes et à tous,

Je tiens tout d'abord à vous remercier d'être venus aussi nombreux ce soir.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} juillet dernier, nous n'avons pas atteint le quorum présentiel des clubs afin de voter les modifications statutaires. C'est pourquoi nous vous réunissons ce soir afin de délibérer sur ce projet de modification.

QUORUM

Le Président déclare que l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer et prendre des décisions sans conditions de quorum.

District de la Seine-Saint-Denis de Football

LECTURE ET APPROBATION DES MODIFICATIONS DES STATUTS DU DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL (AJOUT DE L'ARTICLE 13.8)

Article 13.8 – Comité de Direction

- **Ajout de l'article 13.8**

Certains membres du Comité de Direction peuvent recevoir une rémunération dans le cadre de l'exécution de leur mandat électif.

Leur nombre, les modalités et le montant de cette rémunération sont fixés par le Comité de Direction, conformément aux dispositions des articles 261-7.1.d et 242 C du code général des impôts.

Des remboursements de frais sont admis sur présentation de justificatifs, sous réserve que les frais soient engagés dans le strict respect de l'exercice des fonctions.

Les remboursements de frais font l'objet d'une information lors de chaque Assemblée Générale, annexée aux états comptables.

Madame MONNIER, comptable, soumet au vote l'ajout de l'article 13.8 aux Statuts du District de la Seine-Saint-Denis de football.

**Approbation de l'ajout de l'article 13.8 des Statuts du District de la Seine-Saint-Denis de football :
Nombre de voix exprimés :**

Nombre de « POUR » : 90.68%

Nombre de « CONTRE » : 9,32%

Nombre d'« ABSTENTION » : 0%

QUESTIONS DIVERSES

M. Faouzy GUELLIL, Président de S.C Dugny :

« Je voulais mettre en avant les difficultés rencontrées avec les arbitres lors de nos matchs. Parfois certains ne parlent pas français, nous avons du mal à les comprendre. Un travail doit être fait sur le recrutement des arbitres en Seine-Saint-Denis »

M. Ahmed HADEF, Président du District de la Seine-Saint-Denis de Football :

« Faouzy, il faut savoir qu'il est très compliqué de trouver des arbitres afin d'assurer l'ensemble des rencontres. C'est aussi à vous, les clubs, de promouvoir l'arbitrage afin de pouvoir assurer un bon niveau d'arbitrage en Seine-Saint-Denis. Je donne la parole à Mme. ZAOUAK, représentante des arbitres. »

Mme. Nabila ZAOUAK, représentante des arbitres au sein du Comité de Direction du District de la Seine-Saint-Denis de Football :

« Je tenais à rappeler, que tous les arbitres sont soumis à un examen théorique, où il y a des questions en français. Il est donc primordial pour nous qu'ils puissent maîtriser la langue afin de pouvoir faire des rapports en cas de soucis. Le travail est donc fait en amont de leur formation, afin de voir s'ils sont aptes ou non. »

Mourad HAMOUDI, Président du Club de Cosmos FC :

« Je trouve que les sanctions appliquées dans la commission de Discipline sont parfois trop dures »

District de la Seine-Saint-Denis de Football

Abdelhamid DAGUEMOUNE, Secrétaire Général du District de la Seine-Saint-Denis de Football:
« J'informe l'ensemble des Clubs que lors des commissions nous nous basons sur le barème Disciplinaire de la FFF. Nous vous enverrons ce barème afin que vous en preniez connaissance »

Ahmed HADEF, Président du District de la Seine-Saint-Denis de Football :
« S'il n'y a plus aucunes questions, je vous remercie à nouveau pour votre venue. L'ensemble des membres du Comité de Direction et des collaborateurs restent à votre écoute afin de vous accompagner au mieux pour ce début de saison. Je vous souhaite à tous une excellente soirée.

La séance est levée à 19h45.



Le Président

M. Ahmed HADEF